
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 17 mars 2021 à 8 h 30
salle Peter-McGill, hôtel de ville
et par téléconférence**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
M. Charles-Mathieu Brunelle, Directeur général adjoint par intérim - Qualité de vie
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
M. Hadrien Parizeau, Conseiller associé
M. Jocelyn Pausé, Conseiller associé
M. Craig Sauvé, Conseiller associé
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE21 0378

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 17 mars 2021, en y retirant les points 20.003, 20.011, 20.023, 20.028 30.001, 30.006, 40.002 et 40.013, et en y ajoutant les points 40.014, 50.001 et 50.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE21 0379

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 mars 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE21 0380

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 25 mars 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE21 0381

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 17 février 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE21 0382

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 22 février 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE21 0383

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à SNF Canada Ltd., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison de polymères à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, avec possibilité de deux options de prolongation d'une année chacune, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 672 019 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18486;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1213438001

CE21 0384

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à ESI Technologies de l'information inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition d'une solution infonuagique de gestion de l'informatique de l'utilisateur final (EUC/UEM), pour une durée de quatre ans, soit du 26 mars 2021 au 25 mars 2025, avec trois options de prolongation de 24 mois chacune, pour une somme maximale de 6 918 074,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18467;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1207684008

CE21 0385

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Nature-Action Québec, pour les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) et pour la distribution des outils de collecte dans le cadre de l'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de neuf logements et plus et les institutions, les commerces et les industries (ICI) assimilables, pour une somme maximale de 183 066,43 \$, conformément à son offre de services en date du 1^{er} février 2021, jointe au dossier décisionnel;

<u>Organisme</u>	<u>Activité</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Nature-Action Québec	Information, sensibilisation, distribution	144 829,58 \$
	Distribution des outils de collecte	38 236,85 \$
	Total	183 066,43 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1218260001

CE21 0386

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges et de ses abords, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 40 893 305,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 459210;
- 3- d'autoriser une dépense de 4 468 332,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 3 501 413,89 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget de revenus de 1 141 412,05 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui est remboursable par Bell Canada, en vertu de l'entente jointe au dossier décisionnel;
- 6- d'accorder un contrat de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour une somme maximale de 125 842,91 \$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures, en vertu de l'entente jointe au dossier décisionnel;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1207231082

CE21 0387

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Construction H2D inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement du parc Dickie-Moore et des travaux de voirie, d'éclairage, d'aménagement paysager et sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) dans l'avenue de l'Épée, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 816 363,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 434911;
- 3- d'autoriser une dépense de 531 301,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 571 308,07 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1207231079

CE21 0388

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Échafauds Plus (Laval), seul soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 287 789,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres publics IMM-15683;
- 3 - d'autoriser une dépense de 193 168,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1219057003

CE21 0389

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées pour chacun des contrats, d'une durée de trente-six mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en gestion et surveillance des travaux pour les travaux de réfection d'infrastructures sur le territoire de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18489 :

Contrats	Firme	<u>Contrat maximal, taxes incluses</u>
Contrat 1	Les Services exp inc.	8 904 813,75 \$
Contrat 2	FNX-INNOV inc.	6 884 013,15 \$
Contrat 3	Regroupement CIMA+ S.E.N.C. BC2 Groupe Conseil inc.	7 146 558,56 \$
	Montant total des contrats	22 935 385,46 \$

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des requérants, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1207231087

CE21 0390

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 067 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463313;
- 3 - d'autoriser une dépense de 506 700 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 455 006,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1207231086

CE21 0391

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 047 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463311;
- 3- d'autoriser une dépense de 604 700 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 116 980 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1207231088

CE21 0392

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'entente de prêt de documents d'archives par la Ville de Montréal à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, pour une exposition soulignant le 100^e anniversaire du dépôt du premier projet de loi accordant le droit de vote et d'éligibilité aux Québécoises.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1211615001

CE21 0393

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'avenant 2020-7 au contrat de prêt de 120 millions de dollars entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal apportant des modifications au cadre d'intervention du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 (PAUPME).

Adopté à l'unanimité.

20.013 1218927005

CE21 0394

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le remboursement de 1 704,22 \$ à Samcon inc. pour les dépenses raisonnables encourues dans le cadre de la promesse d'achat de l'immeuble, située au 7965, boulevard de l'Acadie, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué des lots 2 245 623, 2 245 625 et 2 245 626 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conséquemment à l'exercice par la Ville de son droit de préemption sur l'immeuble précité;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1206337001

CE21 0395

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue un espace d'une superficie de 30 156 pieds carrés, situé à Montréal, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} septembre 2021, moyennant un loyer total de 5 096 763,57 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2021 au locateur, représentant un montant de 4 243 758,29 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 657 657 \$, pour une dépense maximale de 4 901 415,29 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser, pour l'année 2021, un virement de crédit de 149 857,48 \$, net de taxes, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification immobilière;
- 4- d'ajuster, pour les années 2022 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour un montant récurrent de 449 572,43 \$, net de taxes;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1214565001

CE21 0396

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier jusqu'à concurrence de 338 838 \$, non récurrente, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour les frais liés à l'entretien et à l'opération du bâtiment situé au 1700, rue Saint-Denis, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1211213001

CE21 0397

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 699 513 \$, soit 314 781 \$ en 2021, 174 878 \$ en 2022 et 209 854 \$ en 2023) à l'organisme GUEPE, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement, désigné pour représenter le trio d'organismes avec GRAME, Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement et la Coopérative de solidarité Forêt d'Arden, pour la réalisation du projet Défi Carbone 12-17 visant la cocréation d'un défi pour mobiliser les citoyens de 12 à 17 ans à s'engager pour la réduction de l'empreinte carbone;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1218354001

CE21 0398

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 10 323 \$ à École nationale du théâtre canadien pour réaliser un dossier documentaire ainsi qu'une étude de caractérisation patrimoniale, dans le cadre du Programme d'aide aux études de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1218080001

CE21 0399

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver 27 projets d'addenda 1 à la convention de contribution financière initiale respective intervenue entre la Ville de Montréal et les 27 différents organismes mentionnés ci-dessous, pour y insérer les clauses COVID-19 et prolonger la durée de la convention jusqu'au 30 juin 2021;

Organismes	résolution convention initiale
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants	CE19 1246
Pause Famille inc.	
Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray	
Centre Génération Emploi	
Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent	CE19 1935
Action Jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI)	
Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C)	
Institut F	
Accueils au coeur de l'enfance	CE19 1479
Centre humanitaire d'organisation de ressources et de références d'Anjou	
L'accorderie de Montréal-Nord	CE19 1575
L'organisme pour l'intégration, la Citoyenneté et l'inclusion	
Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord	
Service d'aide communautaire Anjou INC.	CE19 1747
Accueil des immigrants de l'Est de Montréal	
Centre Horizon Carrière	
Concertation Saint-Léonard	
Collectif jeunesse de Saint-Léonard	
Corporation de développement communautaire de Côte-des- Neiges	
Bienvenue à Notre-Dame-de-Grâce	
Cafétéria communautaire Multi-Caf	
Association des locataires de Villeray inc.	CE20 0011
Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent	
La musique aux enfants	
Mains utiles	CE20 0322
Concertation Saint-Léonard	
Forum jeunesse de Saint-Michel	CE20 1779

- 2- d'approuver trois projets d'addenda 1 à la convention initiale respective de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et les trois organismes mentionnés ci-dessous, pour insérer les clauses COVID-19, prolonger la durée de la convention jusqu'au 30 juin 2021 et accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 27 000 \$, pour 2021, soit un soutien financier additionnel de 9 000 \$ à Table de concertation-jeunesse Bordeaux-Cartierville majorant ainsi le soutien financier de 93 014 \$ à 102 014 \$, un soutien financier additionnel de 15 000 \$ à Immigrant de souche / Native Immigrant, majorant ainsi le soutien financier de 60 000 \$ à 75 000 \$ et un soutien financier additionnel de 3 000 \$ à Centre d'action bénévole de Montréal-Nord majorant ainsi le soutien financier de 60 000 \$ à 63 000 \$, dans le cadre de l'entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants, conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (Entente MIDI-Ville 2018 – 2021);

Organismes	# résolution convention initiale	Soutien additionnel recommandé	Soutien total incluant soutien additionnel
Table de concertation-jeunesse Bordeau-Cartierville	CE19 1935	9 000 \$	102 014 \$
Immigrant de souche / Native Immigrant		15 000 \$	75 000 \$
Centre d'action bénévole de Montréal-Nord	CE19 1575	3 000 \$	63 000 \$

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1218122001

CE21 0400

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et PME MTL Est-de-L'Île, pour le déploiement du projet « Synergie Montréal » sur le territoire de l'agglomération de Montréal (CG19 0075);
- 2- d'accorder un soutien financier supplémentaire de 825 000 \$ à PME MTL Est-de-L'Île et prolonger l'entente jusqu'au 31 décembre 2024, majorant ainsi le montant total du soutien financier de 450 000 \$ à 1 275 000 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1208104003

CE21 0401

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 60 000 \$ aux quatre organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

Organisme	Date de l'activité	Montant du soutien	Budget total du projet	Participation de la Ville
Fondation Fabienne Colas	22 septembre 2021	15 000\$	100 000 \$	15,00 %
Festival international de musique pop Montréal	22 septembre 2021	15 000\$	80 000 \$	18,75 %
La Danse sur les routes du Québec	29 novembre 2021	15 000\$	300 800\$	4,99 %
Mutek	24 août 2021	15 000\$	124 000 \$	12,10 %

- 2- d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1208468014

CE21 0402

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme l'École des entrepreneurs du Québec (CG19 1871) sans aucun changement aux montants de la contribution financière prévue, afin d'ajuster les modalités du projet au contexte engendré par la pandémie de la COVID-19.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1216352001

CE21 0403

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et auquel intervient le ministre de l'Économie et de l'Innovation, relative au Fonds d'investissement PME MTL.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1218927003

CE21 0404

Il est

RÉSOLU :

Attendu que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Ville ont conclu l'Entente relative au volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional - du Fonds régions et ruralité (ci-après l'« Entente FRR »), voir le sommaire décisionnel 1208468008, laquelle remplace l'Entente relative au Fonds de développement des territoires;

Attendu que la Ville souhaite déléguer certains de ses pouvoirs aux six organismes du réseau PME MTL, notamment pour répondre aux besoins de l'écosystème entrepreneurial dont un service d'accompagnement et de soutien financier auprès des entrepreneurs de l'agglomération;

Attendu qu'en vertu de l'article 126.4 de la *Loi sur les compétences municipales*, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut autoriser, après consultation du ministre de l'Économie et de l'Innovation, la municipalité régionale de comté, soit l'agglomération de Montréal, à confier l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 à un organisme à but non lucratif et qu'aux fins des présentes il est requis de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'autoriser une telle délégation de pouvoirs;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver les ententes de délégation à intervenir entre la Ville de Montréal et les six organismes du réseau PME MTL, couvrant la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2025, conditionnellement à l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et à l'adoption du dossier 1218927005 lequel vise à faire adopter l'avenant 2020-7 au contrat de prêt consenti à la Ville de Montréal par le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) qui apporte des modifications au cadre d'intervention du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 (PAUPME);
- 2- de transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation cette demande d'autorisation;
- 3- d'autoriser le greffier à signer les ententes de délégation entre la Ville et les six organismes du réseau PME MTL pourvu qu'elles soient substantiellement conformes, de l'avis de la Direction des affaires civiles, aux projets d'entente de délégation joints au présent dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser le versement aux six organismes du réseau PME MTL des contributions totalisant 36 725 832 \$ pour la période 2021-2025, provenant notamment du Fonds régions et ruralité, selon la répartition indiquée au tableau figurant au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1218927002

CE21 0405

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver les projets d'addendas aux conventions de prêt et cession de créances intervenues entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL;
- 2- de procéder à la correction du prélèvement effectué sur les surplus liés au transfert des Centres locaux de développement (CLD) pour l'octroi des prêts au cours des années 2017 et 2018.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1218927001

CE21 0406

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention de collaboration et de partenariat entre la Ville de Montréal et Fondation pour la mise en œuvre de l'assistance technique sur le territoire de l'agglomération de Montréal et la promotion du Fonds en économie circulaire, pour une période de quatre ans, se terminant le 31 décembre 2024;
- 2- de mandater le Service du développement économique pour qu'il offre un soutien financier de 375 000 \$ à un organisme pour financer son Projet de programme d'assistance technique en économie circulaire aux entreprises financées par le Fonds qui sont situées sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1214864001

CE21 0407

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter le projet de modification de la Charte du comité d'audit de la Ville de Montréal afin de modifier l'article 4.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1215330002

CE21 0408

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser le report du dépôt du rapport financier 2020 au bureau du greffier, du 31 mars 2021 au 30 avril 2021 au plus tard.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1210029001

CE21 0409

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de renouveler le mandat de Mme Lisa Baillargeon à titre de membre indépendante du comité d'audit de la Ville de Montréal, et ce, du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2024 et de la désigner présidente de ce comité;
- 2- de renouveler le mandat de M. Yves Gauthier à titre de membre indépendant du comité d'audit de la Ville de Montréal, et ce, du 1^{er} mai 2021 au 30 octobre 2023 et de le désigner vice-président de ce comité;
- 3- de renouveler le mandat de Mme Suzanne Bourque à titre de membre indépendante du comité d'audit de la Ville de Montréal, et ce, du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1215330003

CE21 0410

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la nomination des personnes suivantes à titre de membres du Conseil interculturel de Montréal (CIM) pour un mandat de trois ans, de mars 2021 à mars 2024 :
 - M. Faiz Abhuani, en remplacement de Mme Marie-Christine Jeanty;
 - Mme Anne Sophie Lin Arghirescu, en remplacement de M. Stendolph Ismael;
 - Mme Jessica Lubino, en remplacement de Mme Fanny Guérin;
 - M. Carlos Suarez, en remplacement de Mme Angela Sierra.
- 2- de remercier les membres sortants pour leur contribution au CIM.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1217968001

CE21 0411

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de ratifier l'affectation au montant de 3 144 000 \$, dont 943 200 \$ au niveau des compétences d'agglomération et 2 200 800 \$ au niveau des compétences municipales, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2020, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1218395001

CE21 0412

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de doter le centre de responsabilité 103024 - Complexe Environnemental Saint-Michel au Service de l'environnement d'un budget nécessaire de 2 009 700 \$, taxes nettes, pour l'année 2021, à même la réserve constituée par la Ville de Montréal pour les activités post fermeture du site d'enfouissement du Complexe environnemental Saint-Michel, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1218886001

CE21 0413

Il est

RÉSOLU :

- 1- de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;
- 2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
 - 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
 - 2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
 - 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;

- 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
- 5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*;
- 6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1212675013

CE21 0414

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prolonger, la déclaration de compétence du conseil de la Ville, pour une période de cinq ans, quant à l'adoption de la réglementation relative au stationnement sur le réseau de voirie locale des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et à la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi qu'à certaines activités d'entretien (pose, enlèvement, entretien, remplacement) liées aux bornes de recharge, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1208480010

CE21 0415

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 38 du Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil Interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051), l'ordonnance numéro 1 jointe au présent dossier décisionnel, établissant les modalités des jetons de présence des personnes à la présidence et à la vice-présidence des conseils consultatifs.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1214320005

CE21 0416

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043), l'ordonnance numéro 54 jointe au présent dossier décisionnel afin de modifier le minimum de perte de bénéfice brut requis et le montant maximal de subvention pour un exercice financier admissible.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1211179002

CE21 0417

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de bonifier de 1 200 000 \$ et de redistribuer annuellement l'enveloppe budgétaire du Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaires de 2 800 000 \$ en provenance du budget alloué au PR@M-Industrie vers le budget alloué au Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs pour l'exercice financier 2021;
- 3 - d'ajuster la répartition annuelle des crédits de la base budgétaire du Service du développement économique de 2022 à 2026 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1211179003

CE21 0418

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et des responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1205051002

CE21 0419

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) » afin d'y refléter les changements apportés à l'annexe D en lien à la délégation de l'entretien des ouvrages, en fonction des opérations courantes, ainsi qu'à la grille tarifaire des équipements et véhicules, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1219086001

CE21 0420

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement visant à créer un programme municipal d'aide à l'acquisition de propriétés abordables pérennes », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1213227001

CE21 0421

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (20-045) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1216744001

CE21 0422

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la Place des Nations du parc Jean-Drapeau (RCG 20-009) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 74 817 000 \$ », et d'en recommander son adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1217862001

CE21 0423

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 784 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du secteur du Mont Boullé du parc Jean-Drapeau », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1217862005

CE21 0424

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc Annie-Montgomery » le parc situé à l'angle sud-est des rues Rachel Est et Marcel-Pepin et constitué des lots numéros 4 728 132 et 4 728 133 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comme indiqué dans les documents joints au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1219026004

CE21 0425

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale - Secteur des maisons de Vétéran (88-2020), adopté le 16 décembre 2020 par le conseil municipal de la Ville de Montréal-Est;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Montréal-Est.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1218987001

CE21 0426

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme de soutien financier visant le maintien et la consolidation des sociétés de développement commercial en 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 3- de réserver une somme de 4,15 M\$ pour sa mise en oeuvre.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1217796003

CE21 0427

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Serge Villeneuve à titre d'assistant-directeur au Centre de services - Intervention du Service de sécurité incendie de Montréal dans la fourchette salariale FM 11 à compter du 17 mars 2021, conformément aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1216959001

CE21 0428

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de madame Anne Chamandy à titre de Directrice Communications, pratiques d'affaires et relations avec les partenaires au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans la fourchette salariale FM 11, à compter du 17 mars 2021, pour une durée indéterminée, conformément à la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1214464002

CE21 0429

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

La mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Mme Caroline Bourgeois, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le Bilan 2021 des mandats spécifiques pour l'année 2020 confiés à l'Agence de mobilité durable par le comité exécutif.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1218373001

CE21 0430

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le rapport annuel des actions et des projets réalisés en 2020 dans le cadre de la planification économique conjointe et de la Stratégie de développement économique 2018-2022 ainsi que des mesures réalisées dans le cadre des mesures d'urgence, du plan de relance économique phase 1 et du plan de la période des fêtes.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1217586002

CE21 0431

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport annuel d'activités du comité d'audit de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1215330004

CE21 0432

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal l'Avis de santé publique de la Direction régionale de santé publique (DRSP), en lien avec la résolution CM20 1387 - Effets des gaz lacrymogènes sur la santé.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1210310001

CE21 0433

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération, conformément à la résolution CM20 0954 sur la *Motion non partisane visant à créer un sous-poste de police dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce dans le contexte de la fusion des postes de police 9 et 11*, le rapport d'analyse des quatre premiers mois de l'intégration des postes de quartier (PDQ) 9 et 11.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1214974002

Levée de la séance à 10 h 47

70.001

Les résolutions CE21 0378 à CE21 0433 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville